

Dossier de presse

Lille, le 26 janvier 2018

DEUXIÈME SÉANCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'OBSERVATOIRE RÉGIONAL DE LA COMMANDE PUBLIQUE DES HAUTS-DE-FRANCE

Michel Lalande, préfet de la région Hauts-de-France, préfet du Nord et Jean-Paul Delevoye, ancien ministre, président de l'ORCP, ont présidé la 2^e assemblée générale de l'ORCP, ce vendredi 26 janvier à la Chambre de commerce et d'industrie Hauts-de-France. Cette 2^e séance s'est tenue en présence de Pierre de Saintignon, premier adjoint à la mairie de Lille et de Philippe Hourdain, président de la Chambre de commerce et d'industrie Hauts-de-France.

Un an après l'installation de l'Observatoire, l'assemblée s'est vue présenter les résultats de ses sept groupes de travail thématiques et techniques. A cette occasion, elle a également récompensé et mis à l'honneur des initiatives remarquables de notre territoire, par la remise de trophées de la commande publique des Hauts-de-France.

La commande publique constitue un vecteur essentiel de développement économique territorial. Elle constitue un levier essentiel en termes de stimulation et de soutien à la croissance économique mais aussi d'inclusion sociale, de développement durable et de transition énergétique, d'innovation ou de développement des TPE et des PME.

La place occupée aujourd'hui dans la région Haut-de-France par la commande publique générée par l'État, les collectivités territoriales et les établissements publics, dont les hôpitaux, progresse dans les esprits et les pratiques depuis la mise en place, le 26 janvier 2017, d'un Observatoire régional de la commande publique. L'objectif de cette instance est d'unir les principaux donneurs d'ordre de la région et de rassembler l'ensemble des acteurs publics autour de cette responsabilité économique et sociétale que constitue l'achat public.

Le rôle de l'observatoire est triple :

- D'abord de sensibiliser l'ensemble des donneurs d'ordre à l'importance de leur rôle et à mieux faire connaître la commande publique dans la région par un effort de transparence.
- Accroître sa performance grâce au partage des meilleures pratiques et à la mise en place d'indicateurs.
- Permettre de faire le lien entre l'enseignement supérieur et les acteurs publics en confiant son développement à des étudiants et en faisant de ce sujet une thématique de recherches.

Constitué de groupes de travail thématiques et techniques, l'ORCP a conduit, au cours de l'année 2017, un grand nombre de travaux de fond, d'explicitations, de pédagogie et de communication à destination des acheteurs publics et des entreprises sur les sujets suivants : l'innovation dans la commande publique, les délais de paiement et les intérêts moratoires, les clauses sociales et environnementales ou encore la prospective dans les secteurs des travaux publics et du bâtiment.

Michel Lalande et Jean-Paul Delevoye saluent la qualité du travail présenté et appellent l'ensemble des membres à poursuivre leur dynamique. « *Pour que cette entreprise collective se pérennise, nous avons besoin de l'implication de tous* ».

La gouvernance de l'ORCP	p. 2
Les trophées 2018 de la commande publique	p. 3
Principaux résultats des groupes de travail de l'orcp	p. 5
Synthèse des objectifs et des engagements 2018	p. 13

Objectifs généraux de l'observatoire régional de la commande publique

Les trois objectifs assignés à l'observatoire régional de la commande publique sont :

- **Améliorer la connaissance** de la commande publique dans le cadre d'un effort commun de tous les acteurs publics ;
- Contribuer à l'**amélioration de sa performance** ;
- **Conduire les travaux en lien avec l'enseignement supérieur** pour faire de la thématique de l'achat public un sujet de recherche.

L'assemblée générale de l'observatoire régional de la commande publique

L'assemblée générale de l'observatoire se réunit pour la seconde fois un an après sa création le 26 janvier 2017. Ses travaux ont pour objectif d'établir le bilan et les grandes orientations à conduire pour mieux connaître la commande publique et amplifier son efficacité pour l'économie locale et régionale.

Elle se compose des principaux ordonnateurs publics des Hauts-de-France et représentent les trois versants de la fonction publique : État, collectivités territoriales et fonction publique hospitalière. Ils sont désignés par le préfet de région. L'assemblée générale peut également accueillir des invités à l'initiative du préfet de région et du président de l'observatoire.

Le président de l'observatoire régional de la commande publique

Le président de l'observatoire est désigné par le préfet de région. Il a pour tâche de présider les séances de l'assemblée générale et de veiller à ce que les orientations fixées soient efficacement mises en place. **Jean-Paul DELEVOYE**, haut-commissaire à la réforme des retraites, ancien ministre et ancien président du Conseil économique, social et environnemental (CESE) a accepté la proposition d'assurer la présidence de l'observatoire depuis janvier 2017.

Il est assisté par un secrétariat général qui assure l'animation des groupes de travail de l'observatoire. Ce secrétaire général est placé sous l'autorité du préfet de région et du secrétaire général pour les affaires régionales (SGAR).

Les groupes de travail de l'observatoire régional de la commande publique

Les groupes de travail ont pour tâche de répondre aux sollicitations du préfet de région, du président de l'observatoire et de son assemblée générale et de conduire les travaux techniques réalisés par l'observatoire. Ils se réunissent plusieurs fois par an et sont ouverts aux experts et techniciens qui désirent y participer et y apporter leur contribution. Leur animation est confiée à un responsable clairement identifié. Le nombre de groupes de travail peut évoluer dans le temps en fonction des orientations de travail de l'observatoire.

Sept groupes de travail (GT) ont débuté leurs travaux en novembre 2016 :

1. le groupe « délais de paiement et intérêts moratoires »
2. le groupe « performance économique de la commande publique »
3. le groupe « prospectives en matière de travaux publics et de bâtiment »
4. le groupe « accès à la commande publique »
5. le groupe « clauses environnementales »
6. le groupe « clauses sociales »
7. le groupe « innovation dans la commande publique »

Les travaux détaillés de ces groupes sont à retrouver sur le [site de l'ORCP](#).

LES TROPHÉES 2018 DE LA COMMANDE PUBLIQUE

L'un des objectifs de l'Observatoire est de valoriser les initiatives remarquables du territoire des Hauts-de-France par des trophées dédiés à plusieurs axes de performance de la commande publique dont : les délais de paiement, l'innovation, les performances économiques, socio-environnementales, ainsi que l'accès des TPE et PME à la commande publique.

Les groupes de travail thématiques qui organisent les travaux de l'Observatoire ont chacun identifié une pratique remarquable, relative à l'achat public, en lien avec l'axe de performance qu'ils animent. Six trophées récompensent six structures méritantes pour leur activité remarquable en matière de délais de paiement, de performances achat ou sociétales et d'accès des TPE et PME à la commande publique.

Le groupe de travail dédié aux délais de paiement dirigé par la direction régionale des finances publiques du Nord a proposé deux trophées : l'un pour le compte de l'État, l'autre pour les collectivités territoriales.

Pour le compte de l'État : un prix est remis à la **préfecture de la Somme**, laquelle, avec un délai global moyen de 7,63 jours pour ses dépenses de commande publique constaté fin 2017, parvient à honorer ses paiements dans un délai court. Ce trophée reconnaît l'efficacité du partenariat développé sur toute la chaîne de dépense et récompense l'action des services de la préfecture de la Somme ainsi que celle des services comptables de la direction départementale des finances publiques de la Somme pour leurs travaux en faveur de la résorption de ces délais.

Pour le compte des collectivités territoriales : un prix est remis à la **Communauté d'agglomération du Soissonnais** qui pratique la dématérialisation de ses échanges avec la trésorerie de Soissons. En 2016 et 2017, elle conforte d'excellents délais globaux de paiement (respectivement 11,91 et 11,79 jours). Le comptable public apporte par ailleurs pleinement son concours avec un délai de paiement performant de (2,55 jours pour la Communauté d'agglomération du soissonnais). Ce trophée valorise l'efficacité des acteurs de la chaîne de dépense publique et récompense leur action en faveur de la modernisation de la dépense et de la résorption de ses délais.

Le groupe de travail dédié aux clauses environnementales, dirigé par le Centre ressources du développement durable (CERDD), a proposé de récompenser le projet de la Communauté d'agglomération d'Amiens de construction du centre de dépôt des bus à haut niveau de services (BHNS) aux normes Haute Qualité Environnementale (HQE).

Dans ce cadre et pour poursuivre ses engagements en faveur de la transition écologique de son territoire, la **Communauté d'agglomération d'Amiens** a fait le choix de déployer progressivement sur l'ensemble de son réseau de transport une flotte de bus entièrement électrique. Ainsi, lors de la livraison du dépôt de bus et de la mise en service du nouveau réseau de BHNS (bus à haut niveau de service), plus d'un tiers des véhicules du réseau sera 100 % électrique, ce qui sera sans précédent pour une agglomération française de cette taille.

Ce nouveau centre d'exploitation, de maintenance et de dépôt, actuellement en phase chantier, est réalisé dans un souci d'exemplarité en matière de développement durable, avec un objectif de certification de l'opération au titre de la norme HQE Infrastructures TM.

Le maître d'ouvrage s'est engagé auprès de l'organisme CERTIVEA à respecter les règles de certification HQETM bâtiments tertiaires ainsi que les règles liées au projet pilote HQETM Infrastructures.

Les préoccupations environnementales de l'opération ont été hiérarchisées en fonction d'un ensemble de contraintes liées au site et à son exploitation ainsi qu'en fonction de l'exigence de qualité de la collectivité.

Cette opération a d'ores et déjà reçu deux certificats de conformité au référentiel NQE HQE bâtiments tertiaires pour la phase programme le 16 juin 2017.

Le groupe de travail dédié à l'innovation, dirigé par la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) et la plateforme régionale des achats a proposé de récompenser l'action de l'UGAP en faveur du référencement des entreprises innovantes du territoire.

L'État et l'UGAP ont signé le 26 janvier 2017, lors de l'assemblée générale inaugurale de l'ORCP, une convention. Leur partenariat porte sur une démarche de détection des entreprises innovantes, de publicité au sujet de ces offres, à direction des personnes publiques, d'acquisition d'une partie des offres innovantes, par les acheteurs publics participants à l'action, avec intégration à la centrale d'achats. Elle a aussi pour ambition de faire connaître aux entreprises les attentes de la part des personnes publiques ou acheteurs par la communication de leurs besoins et programmation.

L'UGAP et les membres du GT dédié à l'innovation dans la commande publique ont mis à exécution cette convention dès janvier 2017. À l'issue de ce processus de travail, 24 entreprises (dont des start-ups) du territoire ont été sélectionnées pour le forum régional dédié à l'innovation dans l'action publique : l'événement INNOV'EMBER qui s'est tenu le 20 novembre 2017 à d'Euratchnologies (Lille). Sur les 24 entreprises référencées, 13 d'entre elles sont désormais proposées dans l'offre de service que propose l'UGAP. Cette action remarquable dans sa méthodologie comme dans son résultat s'inscrit dans la continuité d'une démarche initiée depuis 2014, par le pôle Innovation de l'UGAP, et renforcée par les services de l'État dans le cadre de l'ORCP ainsi que par les collectivités territoriales dans le cadre des conventions de partenariat signées avec l'UGAP.

Le groupe de travail dédié à l'accès des TPE/PME à la commande publique, codirigé par la CCI et la DIRECCTE, a proposé de récompenser la Métropole Européenne de Lille (MEL) pour les mesures de promotion et d'accompagnement des entreprises en faveur du dispositif « marché public simplifié » (MPS) de la dématérialisation de procédures de la commande publique.

La MEL, pour le développement de cette action a poursuivi plusieurs objectifs :

- Faciliter l'accès des TPE/PME aux marchés publics avec la généralisation du MPS. La MEL s'est engagée à labelliser MPS, à ouvrir ce dispositif à l'ensemble de ses consultations ouvertes en marchés publics, afin de faciliter les démarches pour les entreprises. Elle arrive en tête des MPS publiés pour les HDF sur le site national « apieentreprise », avec 170 consultations MPS publiées,
- Informer et accompagner les entreprises vers la mutation numérique, elle arrive ainsi à un taux de réponse de 2,6 réponses MPS par consultation (moyenne nationale de 2,2 réponses par consultation),
- Dématérialiser intégralement la procédure de la commande publique, du dépôt des offres à l'exécution des marchés publics, au profit d'une meilleure efficacité de l'administration,
- Accompagner les communes du territoire dans leurs actions de dématérialisation des marchés publics.

Le groupe de travail dédié à la performance conduit par la plate-forme régionale des achats du SGAR a proposé de récompenser une action de professionnalisation des acheteurs.

Développée à l'origine pour les agents issus de la fonction publique hospitalière, cette action a été ouverte aux agents de la fonction publique d'État et territoriale.

Dans le cadre du programme national « Performance hospitalière pour des achats responsables (PHARE) », l'agence régionale de santé et l'Association nationale pour la formation permanente du personnel hospitalier (ANFH) Nord - Pas-de-Calais ont noué depuis 5 ans un partenariat pour accompagner la structuration et la valorisation de la fonction achat au sein des établissements hospitaliers. L'objectif de l'action est d'assurer la professionnalisation des agents impliqués dans le processus Achat.

Dès 2012-2013, un premier dispositif de formations courtes a été proposé par l'ANFH aux établissements hospitaliers régionaux pour promouvoir, construire, piloter et optimiser un plan d'action Achats. Ce dispositif a été suivi par 80 agents en 6 groupes.

Pour pérenniser cette dynamique et consolider l'accompagnement réalisé auprès des établissements, l'ANFH a mis en place un plan d'actions plus soutenu, de façon à répondre aux objectifs de professionnalisation de la filière Achat-Logistique (SupplyChain) dans son ensemble. Ce plan d'actions s'inscrivant dans le cadre du projet SAFITECH (Santé Filière Technique) a été mené par l'ANFH.

Après réalisation d'une cartographie régionale de la fonction achats en 2014 permettant de mieux identifier les acteurs du processus achat dans les établissements, un programme de formation a été conçu afin de proposer une formation certifiante mise en place depuis maintenant 3 années avec pour objectif de former 700 agents de la région.

La réussite de cette action et le résultat de mise en valeur concrète des agents de la fonction achat au sein des établissements hospitaliers encouragent aujourd'hui la pérennisation de ce type de parcours, sa duplication et son ouverture en trans-fonctions publiques.

PRINCIPAUX RÉSULTATS DES GROUPES DE TRAVAIL DE L'ORCP

Données générales relatives à la commande publique dans les Hauts-de-France

En 2015, la commande publique s'élève à un peu plus de 2 milliards d'euros dans la région Hauts-de-France. Ce montant correspond aux marchés notifiés en 2015 par les différents acheteurs publics : services de l'État, collectivités territoriales, opérateurs de réseau. Les collectivités territoriales contribuent très largement à la commande publique régionale : leurs contrats représentent ainsi 48 % des montants régionaux. Les contrats des services de l'État représentent, pour leur part, un quart des montants régionaux.

Ces résultats ont été produits par l'Insee sur la base de données transmises par l'observatoire économique de la commande publique (OECF), placé auprès du ministre chargé de l'économie. Cet observatoire rassemble et analyse les données relatives aux aspects économiques et techniques de la commande publique. Il effectue chaque année, sur la base des informations transmises par les acheteurs publics, un recensement économique des contrats de la commande publique.

Les informations issues de la base de l'OECF ont été mises à jour avec des données actualisées pour la période 2010/2015. Les résultats de ces travaux dont plusieurs détails d'analyse sont exposés ci-dessous sont à modérer selon deux critères d'information :

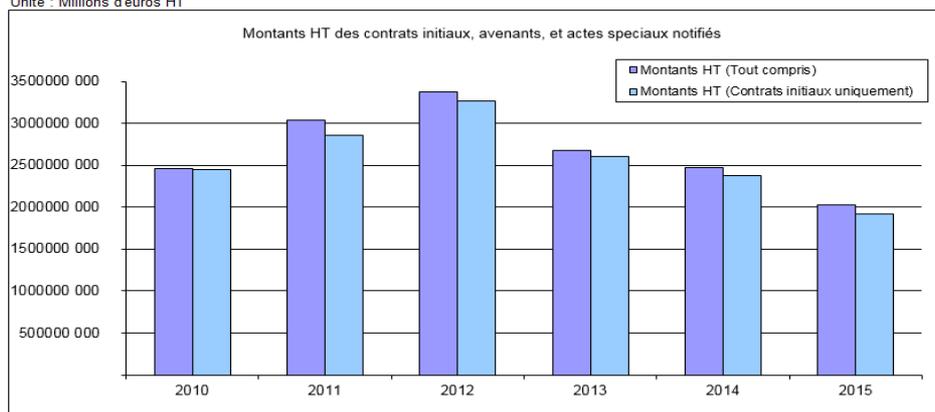
- Ces statistiques excluent les marchés inférieurs à 90 000 euros sur le territoire des Hauts-de-France. Ce point est important du point de vue de l'analyse du retour des investissements au territoire car ce sont plus naturellement les achats de faible montant qui facilitent l'accès des TPE et des entreprises locales à la commande publique. L'absence de mise en concurrence publique en dessous de ce seuil est également un élément important dans la conduite du choix des prestataires.
- Pour 2015 en particulier une moindre remontée des données provenant des collectivités territoriales, tant au niveau national que les Hauts-de-France a été observée.

Pour les contrats initiaux, les marchés de travaux représentent plus de la moitié de la commande publique régionale, avec plus d'un milliard d'euros en 2015. Les marchés de fournitures et de services représentent respectivement 306 et 555 millions d'euros.

La commande publique dans la région est sujette à des variations importantes

En termes de montants (nombre et montants HT des contrats initiaux, avenants, et actes spéciaux notifiés) :

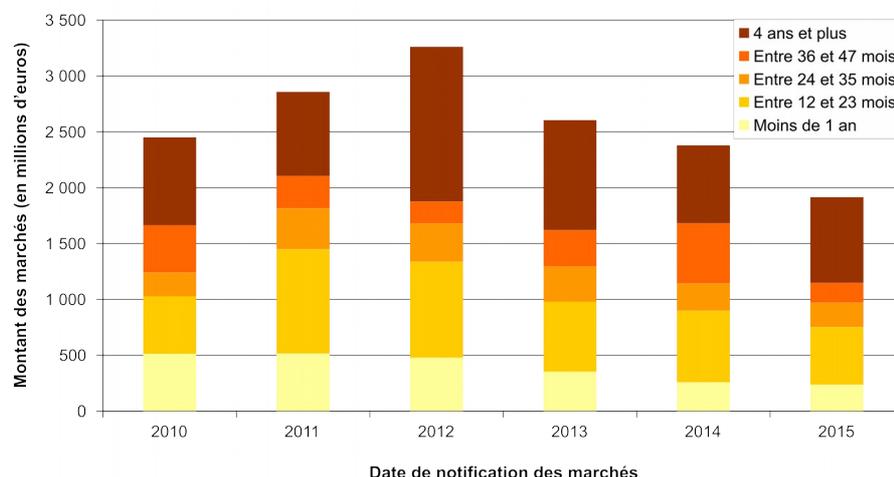
Unité : Millions d'euros HT



Sources : Insee, OECF

Année	Nombre	Montants HT (tout compris)	dont > 90 000 euros	Montants HT (contrats initiaux uniquement)
2010	5 950	2 462	2 392	2 450
2011	7 329	3 043	2 959	2 858
2012	6 645	3 368	3 288	3 262
2013	7 267	2 671	2 588	2 605
2014	5 733	2 468	2 402	2 380
2015	5 573	2 023	1 961	1 916

En termes de durée (évolution de la commande publique, selon la durée des marchés, entre 2010 et 2015)



Source : Observatoire économique de la commande publique, traitements Insee

En 2015, les acheteurs publics de la région ont notifié des marchés portant sur 2 milliards d'euros

- 977 millions d'euros pour les collectivités territoriales,
- 526 millions d'euros pour les autres acheteurs publics,
- 521 millions d'euros pour les services de l'État.

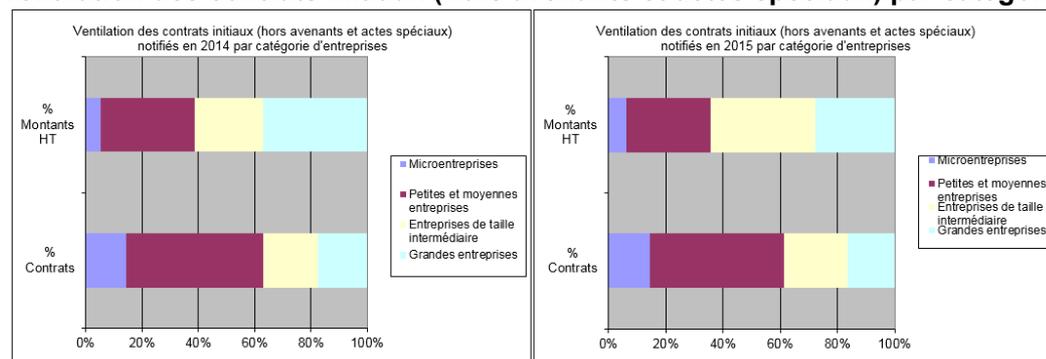
Dans le détail, ces dépenses se décomposent comme suit :

- Marchés de travaux : 1 113 millions d'euros,
- Marchés de services : 561 millions d'euros,
- Marchés de fournitures : 350 millions d'euros.

Analyse de la dépense publique par catégorie d'entreprises : la période 2012/2015

De 2012 à 2015, le nombre de contrats attribués la commande publique a été plutôt favorable aux TPE/PME et ETI allouant chaque année plus de 47 % des contrats aux TPE/PME, 17 à 22 % aux ETI et 15 % aux microentreprises. Ce phénomène s'observe de manière continue et se renforce même légèrement en 2015, soit une allocation d'**environ 80 % des contrats aux à la sphère des entreprises de taille modérée.**

Ventilation des contrats initiaux (hors avenants et actes spéciaux) par catégorie d'entreprises



Sources : Insee, OCEP

Année	Catégorie d'entreprise	Contrats%	Montants HT%
2012	Microentreprises	15 %	5 %
	Petites et moyennes entreprises	47 %	34 %
	Entreprises de taille intermédiaire	19 %	21 %
	Grandes entreprises	18 %	40 %
2013	Microentreprises	15 %	5 %
	Petites et moyennes entreprises	49 %	36 %
	Entreprises de taille intermédiaire	17 %	19 %
	Grandes entreprises	18 %	39 %
2014	Microentreprises	14 %	5 %
	Petites et moyennes entreprises	49 %	33 %
	Entreprises de taille intermédiaire	19 %	24 %
	Grandes entreprises	18 %	37 %
2015	Microentreprises	15 %	6 %
	Petites et moyennes entreprises	47 %	30 %
	Entreprises de taille intermédiaire	22 %	37 %
	Grandes entreprises	16 %	28 %

Analyse de la dépense publique par objet pour la période 2010-2015

La part des donneurs d'ordre publics varie infiniment, **les collectivités territoriales sont indubitablement les acteurs majeurs de la commande et de son lien au territoire.**

Montants HT des contrats initiaux (hors avenants et actes spéciaux) par année et catégorie d'acheteurs (unités : millions d'euros)

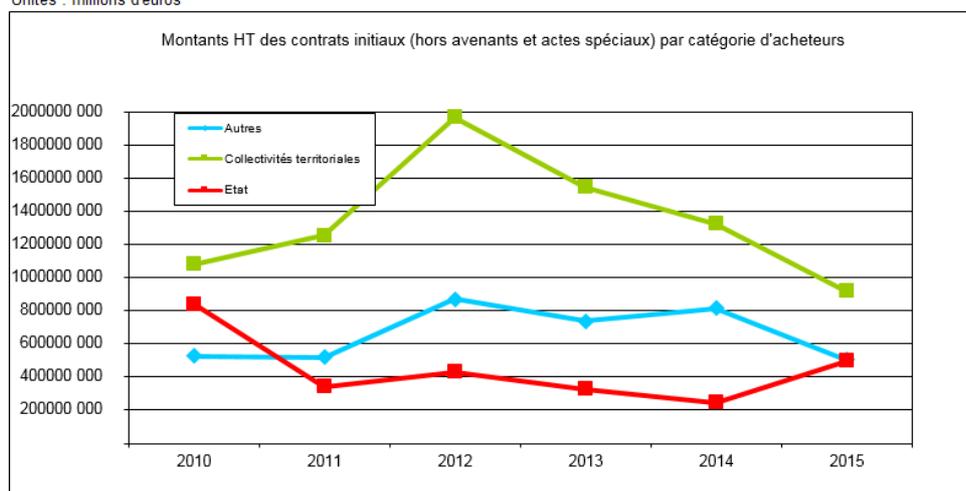
	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Autres	527	520	867	735	813	505
Collectivités territoriales	1 080	1 251	1 965	1 543	1 323	916
Etat	838	342	429	328	244	495

Sources : Insee, OCEP

Avertissement : certains acheteurs n'ont pu être catégorisés, notamment en 2011

Les collectivités locales sont les acteurs majeurs de la dépense publique régionale

Unités : millions d'euros



Sources : Insee, OCEP

Avertissement : certains acheteurs n'ont pu être catégorisés, notamment en 2011

Groupe de travail « prospective en matière de travaux publics et de bâtiment »

2016 : la commande publique, locale de bâtiment et travaux publics s'est à nouveau effritée dans les Hauts-de-France, pour atteindre 2.8 milliards d'euros, niveau le plus bas depuis 2008.

Un repli des dépenses de BTP de l'ensemble des maîtres d'ouvrage, à l'exception des intercommunalités a été constaté.

La contraction de la dépense dédiée au bâtiment s'est poursuivie, avec un repli de 13 % par rapport à 2015. Alors qu'en parallèle les dépenses de travaux publics se sont maintenues et ont atteint un niveau supérieur à celui de 2015, en progression de 6 %.

2017 : une hausse modérée des prévisions budgétaires BTP des collectivités territoriales dans les Hauts-de-France.

Les prévisions budgétaires BTP des collectivités territoriales au 31 mai 2017 affichent des évolutions modestes dans les Hauts-de-France, comparées à la plupart des autres régions, de + 1,6 % (3 % pour le bâtiment et 0,5 % pour les travaux publics) contre + 4,8 % en France métropolitaine.

Les marges de manœuvre financières des collectivités restent toujours tendues : aux bouleversements institutionnels s'ajoutent les contraintes liées à la nouvelle baisse des dotations de l'État en 2017 rendant parfois précaires les équilibres financiers de certaines collectivités.

Commande publique : projets de travaux publics 2017-2020

60 à 70 % du chiffre d'affaires des entreprises de travaux Publics

En 2015, les dépenses des collectivités territoriales représentaient 49 % du chiffre d'affaires réalisé par les entreprises de Travaux Publics dans les Hauts-de-France.

Aux dépenses des collectivités locales, il faut ajouter les investissements de l'État (2 à 4 % du chiffre d'affaires des entreprises de TP) et des grandes entreprises publiques (environ 10 %) pour appréhender le poids de la commande publique sur l'activité des travaux publics.

Résultats du recensement des projets de travaux publics en Hauts-de-France : plus de 400 maîtres d'ouvrage publics ont répondu à l'enquête de la cellule économique régionale pour la construction (CERC), près de 700 projets de travaux recensés.

En 2017, l'enquête de la CERC, a été étendue à l'ensemble du territoire des Hauts-de-France. Elle a permis de recenser plus de 700 projets de travaux publics à court et moyen terme pour un total de 1,3 milliards d'investissements.

Les maîtres d'ouvrages ayant communiqué leurs projets de travaux ont prévu d'investir en moyenne 1,4 millions d'euros par projet. La période couverte allait de 2018 à 2021.

En nombre de projets, près d'un tiers des travaux prévus concernent de l'électricité, 20 % des travaux de routes et de terrassements et 18 % porte sur l'eau, l'assainissement et les canalisations. 37 % des projets incertains sont en attente de subvention. Avec 30 % de degrés de certitude, suivent les projets dans l'attente de conclusions d'études, et procédures réglementaires.

En parallèle, à la demande de la sous-préfecture de Valenciennes, le recensement est étendu aux projets de bâtiment sur le territoire du Hainaut-Cambrésis. Près de 300 opérations ont été recensées pour un total de 416 millions d'euros de travaux HT, soit 1,9 millions d'euros d'investissement moyen par opération.

Retrouvez, sur [le site de l'observatoire](#), tous les graphiques et la liste des projets auprès de la CERC.

Groupe de travail « délais de paiement et intérêts moratoires »

Les services de L'État implantés en région Hauts-de-France paient leurs fournisseurs sous un délai moyen de 25 jours. Soucieux de réduire encore ce délai, ils se sont rencontrés en juillet 2017 pour diagnostiquer les freins et accélérateurs du règlement de leurs factures.

Les axes de progrès identifiés se situent tant au plan national que régional. Parmi ceux-ci, le renforcement des synergies entre les services compétents a été initié dès 2017, permettant une meilleure prise en compte des problématiques partagées et une meilleure diffusion des bonnes pratiques.

L'année 2018 verra la poursuite de la mise en œuvre d'actions fluidifiant encore le règlement des factures et l'approfondissement du diagnostic pour les dépenses les plus complexes.

Les collectivités locales des Hauts-de-France présentent globalement une situation positive en matière de délais de paiement. L'année 2017 a permis de consolider les bons résultats de 2016, avec un délai global moyen de 29,4 jours (22,8 jours, hors secteur hospitalier qui dispose d'un délai légal de paiement de 50 jours).

Un diagnostic partagé, ordonnateurs / comptables a été réalisé en 2017 au travers du groupe de travail afin d'identifier les difficultés auxquelles pouvaient être confrontées certaines collectivités.

Outre les actions engagées en matière d'amélioration de la qualité du mandatement de la dépense et de la sélectivité des contrôles, les collectivités locales et leurs comptables publics poursuivent la mise en œuvre de la dématérialisation des flux comptables et financiers afin de fluidifier et accélérer la chaîne de la dépense.

L'année 2018 permettra d'approfondir certaines thématiques, telles que par exemple la relation avec la maîtrise d'œuvre, la simplification des clauses d'exécution des marchés publics ou encore la prise en compte des contraintes du calendrier budgétaire annuel.

Groupe de travail « Performance économique de la commande publique »

En 2017, les travaux du groupe de travail dédiés à la performance économique avaient permis de définir l'évolution actuelle de la commande publique comme le passage d'un acte de dépenses à un acte d'achats. Cette année, parmi plusieurs axes de performance, le groupe de travail a concentré ses travaux sur 3 axes :

- la relation acheteur-entreprises, étude qui se concrétise par la réalisation par les étudiants de l'Institut régional d'administration (IRA), d'un guide de la pratique dite du « sourcing » ou « sourçage » qui viendra, pour les Hauts-de-France compléter l'étude réalisée par la direction des achats de l'État au niveau national et dont la publication interviendra au premier semestre 2018,
- la sensibilisation des maîtres d'ouvrage à la sécurité sur les chantiers qui a conduit la plateforme régionale des achats de l'État à réaliser un document pédagogique à destination des donneurs d'ordre,
- la réflexion sur le coût global dont la conduite est aujourd'hui portée par l'Institut d'études politiques de Lille dans le cadre d'un mémoire de recherche.

Le sourcing : un outil clé du nouveau cadre réglementaire des marchés publics

La commande publique, se doit de respecter un cadre de déontologie imposant aux acheteurs la transparence de la procédure, l'égalité de traitement et la liberté d'accès. Afin de répondre à ces impératifs réglementaires consacrés par la directive européenne « marchés publics » transposée en droit interne par un décret de mars 2016 relatif aux marchés publics, une pratique semble progressivement émerger chez les acheteurs publics : le « sourcing » ou « sourçage ». Cette expression anglo-saxonne signifie rechercher une source, la localiser et l'évaluer.

Cette méthode, encore trop peu répandue au sein des autorités adjudicatrices consiste dans le secteur de la commande publique, en une recherche et une rencontre de fournisseurs potentiels, susceptibles de répondre à de futures consultations. Elle permet la collecte d'informations, l'évaluation de l'état de la concurrence, l'aide à la définition d'un besoin ainsi que la mise en adéquation avec l'offre, aussi bien sur le plan technique que budgétaire. Concrètement, le « sourcing » est utilisé afin d'augmenter la concurrence entre les fournisseurs, pour éviter que l'un d'entre eux ne se retrouve en situation de monopole ainsi que pour découvrir les innovations proposées par de nouveaux acteurs.

Levier majeur de l'achat public, la pratique se révèle pertinente à toutes les étapes de la procédure de sélection du fournisseur. Lors de la définition du besoin, le « sourcing » permet un cadrage clair et précis des attentes de l'acheteur pour éviter la « sous-performance » et la « sur-performance ». Pendant la consultation des offres, cette technique permet d'acquérir une meilleure connaissance du marché, d'en élargir sa connaissance et de recourir à des allotissements pertinents.

Identifié dès 2017 comme une pratique performante, ce sujet a fait l'objet d'une étude spécifique conduite par des étudiants de l'IRA de Lille. Accessibles sous forme de guide sur le [site de l'ORCP](#), ces travaux ont une vocation pratique et pédagogique et s'adressent à tous les acheteurs publics des Hauts-de-France.

La sécurité sur les chantiers

Afin de développer une sensibilisation des maîtres d'ouvrage de la coordination santé sécurité sur les chantiers, la plateforme des achats de l'État (PFRA) conduit l'élaboration d'un outil de sensibilisation des donneurs d'ordre à la sécurité sur les chantiers de travaux. Les contributeurs sont les services de l'État amenés à déclencher et/ou conduire des opérations de travaux à divers niveaux : gestionnaire, responsable de structure, expert immobilier. La PFRA a mobilisé, autour de ce projet, des acteurs de la prévention comme la Caisse d'assurance retraite et santé au travail et l'Organisme professionnel de prévention.

Cette action pourra être intégrée dans le plan régional santé travail (PRST3), établi pour 2016-2020, dans le cadre de la politique régionale santé-travail. Par ailleurs, au niveau national, la direction des Achats de l'État (DAE) a montré un vif intérêt pour la diffusion des travaux du groupe de travail régional aux autres PFRA.

L'objectif poursuivi est de mettre à disposition des services de l'État en région Hauts-de-France un outil pratique. Il s'agit de répondre à l'enjeu de sécurité sur les chantiers de travaux et aux questions de responsabilité, d'optimiser la prise en main du marché interministériel régional déployé en juillet 2017 et réaffirmer le rôle et le positionnement du maître d'ouvrage auprès du CSPS.

De nombreux outils existent sur la sécurité mais s'adressent à un public plus expert. La ligne directrice qui a été retenue est de réaliser un outil « pratique », « concret », « lisible » appropriable par le plus grand nombre.

Ce document est accessible sur le [site de l'ORCP](#).

Étude sur le coût global

L'approche des achats ou des investissements en coût global vise à anticiper les contraintes de fonctionnement, d'exploitation, de maintenance et de déconstruction lors de la construction d'un ouvrage par exemple.

L'analyse en coût global, est un outil facilitant la traduction économique de l'efficacité environnementale et énergétique. C'est un outil d'aide à la décision permettant d'arbitrer entre les différents postes de coûts.

L'objectif du travail, conduit par le groupe, est d'aider les donneurs d'ordre et les acheteurs publics à intégrer une logique d'approche en coût global de manière plus systématique dans leurs projets d'achat ou d'investissement. Celle-ci visant, en matière économique notamment, à réduire ou optimiser les coûts des achats. Une recherche, conduite actuellement par les étudiants de l'Institut d'études politiques de Lille, a pour objectifs de présenter et faciliter l'intégration de cette réflexion dans les démarches d'achats publics de la Région Hauts-de-France.

Groupe de travail « Clauses environnementales »

L'activité de l'année s'est organisée autour des propositions retenues lors de l'assemblée générale constitutive de l'ORCP de janvier 2017 :

Améliorer les connaissances et le suivi des clauses environnementales

Les données disponibles sont peu nombreuses et peu précises. Le GT a fait des propositions d'amélioration de la fiche de recensement national de l'OECP, et a préparé une enquête régionale à destination des acheteurs publics, testée à l'automne 2017, qui sera lancée en fin de 1er trimestre 2018. Sur proposition du président de l'ORCP, une expérimentation sur le comptage des émissions de gaz à effet de serre, évitées par des pratiques d'achat durable, sera engagée en 2018, en lien avec l'Observatoire climat Hauts-de-France.

Identifier des critères objectifs et partagés de performance de la commande publique.

Le passage d'un critère prix à un critère coût (coût global, coût du cycle de vie) est un enjeu de performance globale de l'achat (performance économique et environnementale). En lien avec le GT « performance économique », un recensement des outils de calculs disponibles pour les acheteurs a été réalisé, en appui de l'organisation d'un atelier technique lors des 3es Rencontres régionales de l'achat public d'octobre 2017. Un rapport d'expertise sur les conditions de mise en œuvre de la logique coût global dans les achats publics est en préparation avec Sciences Po Lille.

Renforcer le partage et la diffusion des expériences et bonnes pratiques d'achats durable

La proposition de créer un réseau régional commande publique durable, en lien avec le ministère de la Transition écologique et solidaire, est validée. Le Centre ressource du développement durable (CERDD) renforce ses moyens d'action en 2018 pour conduire la co-construction et l'animation de ce réseau technique à l'échelle Hauts-de-France, en lien direct avec l'ORCP.

Groupe de travail « Clauses sociales »

Les travaux du groupe se sont essentiellement concentrés sur ce que constitue la clause d'insertion. Ces clauses font partie des moyens juridiques offerts par le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 Code des marchés publics pour promouvoir l'emploi des personnes qui en sont éloignées. Les acheteurs publics et privés peuvent donc introduire dans leurs marchés des clauses, dites d'« insertion » ou « sociales », destinées à favoriser le retour à l'activité économique des publics éloignés de l'emploi.

Sont éligibles aux clauses sociales d'insertion et de promotion de l'emploi :

- les demandeurs d'emploi de longue durée (plus de 12 mois d'inscription au chômage) ;
- les allocataires du R.S.A. (en recherche d'emploi) ou leurs ayants droits ;
- les publics reconnus travailleurs handicapés, au sens de l'article L 5212-13 du Code du travail, orientés en milieu ordinaire et demandeurs d'emploi ;
- les bénéficiaires de l'allocation spécifique de solidarité (ASS), de l'allocation d'insertion (AI), de l'allocation adulte Handicapé (AAH), de l'allocation d'invalidité ;
- les jeunes de moins de 26 ans, diplômés ou non, sortis du système scolaire ou de l'enseignement supérieur depuis au moins 6 mois et s'engageant dans une démarche d'insertion et de recherche d'emploi ;
- les personnes prises en charge par les structures d'insertion par l'activité économique définies à l'article L - 5132-4 du code du travail ainsi que les personnes prises en charge dans des dispositifs particuliers : les établissements pour l'insertion dans l'emploi (EPIDE), les écoles de la deuxième chance (E2C).

Les partenaires de la mise en œuvre de cette clause sont :

- les maîtres d'ouvrage ;
- les entreprises qui peuvent ainsi, à travers ce dispositif, conduire une démarche de recrutement sur le long terme ;
- les acteurs de l'insertion et de l'emploi : les structures de l'IAE (entreprises d'insertion, entreprise de travail temporaire d'insertion et associations intermédiaires), les entreprises adaptées ; les facilitateurs qui informent et conseillent les entreprises, aide au recrutement du public et assiste les maîtres d'ouvrage.

Pour 2016 pour les Haut-de-France les résultats sont les suivants (chiffres consolidés par AVE):

- 192 donneurs d'ordre ont été accompagnés ;
- 888 opérations suivies,
- 1 081 entreprises concernées,
- 1 302 553 heures réalisées,
- 716 ETP/an (quand 1 ETP = 1 820 h/an), 810 ETP/an (quand 1 ETP/an = 1 607 h/an),
- 3 453 bénéficiaires « clause »,
- Durée moyenne d'une mission : 377 h.

A retenir, pour 2016 pour les Haut-de-France (chiffres consolidés par AVE) :

- 299 727 heures réalisées par un public RSA,
- 273 806 heures réalisées par un public résidant en « quartier politique de la Ville », les opérations ANRU ont totalisé 61 193 h. La population « QPV » en Hauts-de-France représente 10,8 % de la population totale (source [Insee](#)),
- 473 653 heures réalisées par un public jeune,
- 613 866 heures réalisées dans le cadre de l'IAE,
- 163 156 heures réalisées par l'alternance,
- 618 686 heures réalisées par des demandeurs d'emploi longue durée.

En outre, le ministère de l'Education nationale propose en partenariat avec les acheteurs publics de pouvoir mettre en place une **clause sociale de formation sous statut scolaire**.

L'objectif de ce dispositif est de permettre de diversifier les clauses d'insertion et élargir le champ des clauses possibles et surtout complémentaires.

La clause sociale de formation sous statut scolaire met en œuvre un accompagnement qui permet au jeune public en situation de décrochage scolaire de revenir en formation initiale à travers un parcours en entreprise. La durée maximum du parcours est de 6 mois : et 150 h/mois. Le jeune accompagné se trouve « rescolarisé » par ailleurs. Cette démarche a pour vocation de déboucher sur un apprentissage. Sa mise en œuvre et son suivi sont pilotés par le ministère de l'Education nationale.

Groupe de travail « Innovation dans la commande publique »

Dans le cadre des objectifs déduits du pacte pour la compétitivité, la croissance et l'emploi, l'achat innovant doit être porté à 2 % du PIB d'ici 2020. C'est cet objectif que le groupe de travail « innovation & la commande publique » poursuit dans ses travaux.

Un premier exercice a permis d'établir un premier état des lieux (rapport d'un étudiant de Sciences Po Lille sous la supervision du GT en ligne sur le [site de l'ORCP](#)).



Le second a été de mobiliser les acheteurs par une première action de détection, sélection, sensibilisation et contractualisation. Une journée dédiée à l'Innovation qui s'est ainsi tenue le 20 novembre dernier à Euratechnologies à Lille. Des entreprises porteuses de solutions innovantes et modernes ont pu y rencontrer les grands donneurs d'ordre de la région et du niveau national (ministère des Armées ou directions des achats de l'État par exemple).

Pour 2018, les travaux conduiront les membres du groupe de travail à poursuivre les objectifs suivants :

- renforcer le partenariat né avec « Innovember » par l'élargissement de la convention État-UGAP aux acteurs du territoire (notamment avec l'Agence régionale de l'innovation et les grands donneurs d'ordre du territoire),
- pérenniser les actions de sensibilisation (par la mise en place d'un rendez-vous annuel et d'autres formes de communication de type formation, atelier, déjeuner, matinale, etc.),
- déployer une feuille de route régionale au développement des achats innovants,
- initier un partage et la mise en place d'outils collaboratifs de « sourcing » et de communication vers les entreprises,
- initier la création d'un sous-groupe thématique dédié à l' « innovation sociale » en collaboration avec le groupe de travail « clauses sociales ».

Groupe de travail « Accès des TPE-PME à la commande publique »

Le groupe de travail a concentré ses travaux sur la préparation des TPE et des PME à la dématérialisation complète des procédures de la commande publique prévue pour le 1^{er} octobre 2018.

2018, année du basculement vers la dématérialisation totale

À partir du 1^{er} octobre 2018, tous les échanges d'informations en matière de commande publique seront effectués électroniquement. Le passage à la dématérialisation devient un préalable pour tous les marchés publics, quel que soit le seuil et le type de procédure. Cette situation nécessite une évolution des pratiques.

En 2017, le nombre de propositions totales et dématérialisées reçues sur les contrats initiaux dans la région reste assez faible. Il ressort des études de ce groupe que 42 % de TPE-PME ne sont pas prêtes à la dématérialisation.

Des difficultés d'accès des TPE-PME aux marchés publics persistantes

- La dispersion des marchés publics entre de nombreux sites (difficulté à trouver les marchés, hétérogénéité des modalités de réponse en ligne),
- L'inadéquation des dossiers de consultation au monde économique (non harmonisation des DCE, orientation vers la sécurité juridique au détriment de l'intérêt économique).

Ont été identifiés comme des freins à l'accès des TPE et des PME aux marchés publics.

Pour y remédier, le groupe de travail prévoit un plan d'action décliné en trois thématiques

- Politiques d'achat des collectivités et de leurs établissements : prise en compte de démarches d'achat public vertueuses tournées vers le secteur économique,
- Déploiement concerté de la dématérialisation : promotion du MPS sur le territoire, simplification des DCE, supports d'aide au déploiement de la dématérialisation,
- Information des entreprises : développement de formations, étude sur la faisabilité d'un HUB mutualisant les annonces de marché de la région, information sur la programmation des grands donneurs d'ordre.

SYNTHÈSE DES OBJECTIFS ET DES ENGAGEMENTS 2018

1- Améliorer le recensement de la commande publique dans les Hauts-de-France grâce à l'ajout de compléments à la fiche de recensement de l'Observatoire économique de la commande publique (OECF) et à leur dématérialisation qui permettront d'augmenter leur exhaustivité et la disponibilité rapide des données. Le recensement exhaustif des contrats inférieurs à 90 000 euros hors taxes devrait être systématiquement effectué.

→ En cours d'examen par le GT « **Cluses environnementales** ».

2- Développer un « hub de la commande publique » dans la région qui consisterait en un point unique dématérialisé pour la diffusion d'informations à destination des entreprises et des acheteurs concernant les marchés publics des Hauts-de-France. Cette plateforme n'aurait pas vocation à se substituer à la trentaine de plateformes actuellement recensées, mais à centraliser l'ensemble des publications de marchés publics pour gagner en visibilité.

→ En cours d'examen par le GT « **Accès à la commande publique des TPE-PME** ».

3- Identifier les circonstances qui perturbent la chaîne de la dépense au détriment des fournisseurs et des responsables budgétaires.

→ En cours d'examen par le GT « **Intérêts moratoires et délais de paiement** »

4- Lancer un recensement des projets dans le domaine des travaux publics et du bâtiment sur toute la région auprès des services de l'État, des collectivités territoriales, des opérateurs de l'État et de l'ensemble des acteurs concernés de manière à offrir de la visibilité aux entreprises du secteur actives dans la région.

→ Réalisé par la CERC en 2017, ouvert aux domaines des travaux publics en 2018.

5- Pérenniser un club des acheteurs ayant vocation à se réunir régulièrement et diffuser des kits de bonnes pratiques issues de différentes administrations pour accompagner la professionnalisation des acheteurs.

→ Travaux programmés pour début 2018 par le GT « **Performance économique** ».

6- Identifier et suivre dans le temps des critères objectifs et partagés de performance de la commande publique, produire un outil à destination des acheteurs sur la pratique du « sourcing ».

→ Réalisé par le GT « **performance économique** »

7- Organiser des rencontres entre acheteurs publics et entreprises innovantes, renforcer la collaboration entre les acteurs locaux et animer ensemble le réseau territorial sur cette thématique de l'innovation dans la commande publique.

→ Réalisé par le GT « **Innovation** » action à pérenniser.

8- Produire des indicateurs de suivi de l'évolution des clauses environnementales dans la commande publique.

→ En cours d'examen par le GT « **Cluses environnementales** ».

9- Créer d'ici à un an des grands prix régionaux de la commande publique qui seraient décernés à des ordonnateurs et à des services, dans différentes catégories, par un jury d'experts reconnus.

→ Réalisé par l'ORCP en janvier 2018

10- Créer une « charte pour l'insertion » qui serait un levier de développement des clauses sociales pour la commande publique régionale.

→ En cours d'examen par le GT « **clauses sociales** »

11- Produire des travaux conduisant à identifier les leviers de la mutualisation des achats

→ Travaux à conduire pour 2018 par le GT « **Performance économique** »